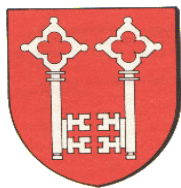


Commune :
HOCHSTATT
Département :
HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2008

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
MM. et Mmes BARTH Marie-Thérèse, HECKLEN Matthieu, HASSLER Elisabeth, HAENLIN Thierry,
GENDRIN Michel, SCHLIENGER Hugues, , REINAUER Huguette, LOCHER Guy, FOURNIER Marie-
Rose, PRINZBACH David, BADER Jean-Pierre, WEISS Guilaine, ECKENFELS Jacques, FAURE Roger,
BUIRETTE Martine, BACH Antoine.

Sont absents excusés :

Monsieur FRANZAK Jean-Marie qui donne procuration à Monsieur HECKLEN Matthieu
Monsieur HARTMANN Mathieu

ORDRE DU JOUR

Aménagement d'une zone sportive

- **Approbation du projet – Lot N°1**
- **Attribution des marchés**

Divers

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame BUIRETTE Martine

1. Aménagement d'une zone sportive

1.1. Approbation du projet – Lot N°1

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la décision du Conseil Municipal d'aménager en partenariat avec l'ASH (Association Sportive de HOCHSTATT) la zone sportive.

Les marchés de maîtrise d'œuvre pour les lots N° 1 et N° 2 portant sur la réalisation d'un terrain de football d'une part et la construction d'un bâtiment vestiaires douches d'autre part ont été confiés, par délibération du 03/12/2007 au Cabinet d'architectes LEGROS – COIFFIER / MELLARDI de BURNHAUPT-LE-HAUT.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du terrain de football (lot N° 1) proposé par les architectes.

Ce projet a été validé par le Comité de l'ASH et par la Commission des travaux.

Compte tenu de modifications demandées par la municipalité, le coût de la réalisation, honoraires inclus, est estimé à 517 300 € HT, soit 618 690,80 € TTC, se décomposant de la manière suivante :

➤ Lot N° 1 – Terrassement	268 100 € HT	320 647,60 € TTC
➤ Lot N° 2 – Gros Œuvre	19 800 € HT	23 680,80 € TTC
➤ Lot N° 3 – Electricité	40 000 € HT	47 840,00 € TTC
➤ Lot N° 4 – Clôture	47 200 € HT	56 451,20 € TTC
➤ Lot N° 5 – Espaces verts	110 000 € HT	131 560,00 € TTC
➤ Honoraires de maîtrise d'œuvre	32 200 € HT	38 511,20 € TTC

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- approuve le projet tel qu'il est présenté, estimé à 517 300,00 € HT, soit 618 690,80 € TTC, honoraires inclus ;
- vote le crédit correspondant ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin, de la Ligue d'Alsace de Football et du Cabinet de Monsieur REITZER Jean-Luc, député de la circonscription ;
- décide de dévoluer les marchés conformément au Code des Marchés Publics ;
- charge Monsieur le Maire à signer les marchés et actes à intervenir.

1.2. Attribution des marchés

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du déroulement de la procédure d'appel d'offres pour la réalisation de la zone sportive.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une 1^{ère} fois le 12 juin 2008 pour l'ouverture des 1^{ères} enveloppes. Une deuxième réunion s'est tenue le mardi 24 juin 2008.

Après analyse et réflexion, la Commission d'appel d'offres a pris les décisions suivantes :

- les lots N°1 – Terrassement, N°2 – Gros Œuvre et N°4 – Serrurerie, clôture ont été déclarés infructueux ; les propositions financières étant supérieures aux possibilités budgétaires.

- le lot N°3 – Electricité, éclairage a été attribué à l'entreprise CLEMESSY de MULHOUSE pour un montant de 39 833,09 € HT, soit 47 640,26 € TTC.
- le lot N°5 – Espaces verts, arrosage automatique et plantations a été attribué à l'entreprise ISS de BEAUCOURT pour un montant de 109 622,95 € HT, soit 131 109,04 € TTC.

La Commission d'appel d'offres propose de poursuivre la consultation par marché négocié conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- prend bonne note des décisions de la Commission d'appel d'offres
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés pour
 - le lot N°3 – Electricité, éclairage avec l'entreprise CLEMESSY de MULHOUSE pour un montant de 39 833,09 € HT, soit 47 640,26 € TTC.
 - le lot N°5 – Espaces verts, arrosage automatique et plantations avec l'entreprise ISS de BEAUCOURT pour un montant de 109 622,95 € HT, soit 131 109,04 € TTC.
- charge Monsieur le Maire de signer les ordres de service et tout document nécessaire à la réalisation de cette décision.

2. Divers

2.1. Décision Modificative N°1

Suite à la demande de régularisation émanant de Monsieur le Percepteur d'ALTKIRCH, une décision modificative s'impose.

Une recette d'ordre de 2 800 € pour les travaux en propre régie a été votée à l'article 722-042 sans contrepartie en dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter les crédits suivants :

- de rajouter au crédit de 2 800 €, 100 € à l'article 722 – 042
- de voter 2 900 € à l'article 2313 – 040
- de diminuer la somme de 2 900 € à l'article 2313 – 016

Le Conseil Municipal,
après délibération,
approuve ces transferts.

2.2. Ouverture d'une Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie vient à échéance en octobre 2008.

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € ; ceci pour faire face le cas échéant aux paiements des investissements.

Le Conseil Municipal,
après délibération,
charge Monsieur le Maire de contacter différents organismes bancaires pour des offres.

2.3. *Maison de Madame STEIB Cécile – 15, Grand'Rue*

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la vente de la maison située au 15, Grand'Rue à HOCHSTATT, appartenant à Madame STEIB Cécile.

Il demande aux Conseillers de prendre une décision sur cette aliénation pour une éventuelle préemption par la municipalité.

Le Conseil Municipal,
après délibération,
renonce à son droit de préemption sur le bien situé 15, Grand'Rue, section 3 – parcelle 65 a et b.

2.4. *Personnel Communal*

2.4.1. *Départ en retraite – Madame BACH Marthe*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'honorer Madame BACH Marthe à l'occasion de son départ à la retraite et lui remettre un cadeau.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- décide de récompenser Madame BACH Marthe
- charge Monsieur le Maire de lui remettre un bon d'achat d'une valeur de 200 €.

2.4.2. *Remplacement de Madame BARTH Marie-Thérèse*

Vu le départ à la retraite de Madame BARTH Marie-Thérèse, il s'avère indispensable d'embaucher une personne correspondant au grade de rédacteur ou d'attaché territorial.

Une publication de vacance a été faite auprès du Centre de Gestion et sur le site internet "Cap Territorial".

22 dossiers de candidature ont été présentés.

Une présélection a été faite. 7 auditions ont eu lieu au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Le choix s'est porté sur une candidate ayant le grade de rédacteur chef.
L'intéressée pourvoira le poste à compter du 1^{er} octobre 2008.

2.4.3. *Création d'un poste d'adjoint d'entretien*

Vu le surcroît de travail au sein du service technique,
et vu la demande de Monsieur CALDART Robert pour un emploi à temps partiel,

Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de recrutement de l'intéressé par le biais de l'Association Départementale d'Entraide et d'Insertion Sociale de COLMAR.

Le temps de travail serait réparti respectivement pour moitié, d'une part pour la Commune et d'autre part, pour l'Association de l'EHPAD de l'Oeuvre Schyrr.

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance,

- retient la possibilité de ce choix
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

2.4.4. Remplacement d'un poste d'ATSEM – Congé disponibilité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en congé de disponibilité de Madame RULLIER Françoise.

Ce congé prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2008.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de remplacer Madame RULLIER par un contrat à durée déterminée renouvelable.

L'agent sera embauché par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et mise à la disposition de la Commune par une convention.

Pour obtenir le poste, l'agent devra en outre détenir le CAP "Petite Enfance".

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- approuve la proposition de Monsieur le Maire de remplacer Madame RULLIER Françoise
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer une convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

2.4.5. Formation BTS par alternance – Audrey STADLER

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux d'une demande de formation BTS par alternance émanant de Mademoiselle Audrey STADLER.

Cette formation, qui serait effectuée sur 2 ans au secrétariat de la mairie, engendre une dépense conséquente pour la collectivité.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

décide, par conséquent, de ne pas accueillir Mademoiselle STADLER Audrey dans le cadre de sa formation BTS Secrétariat par alternance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,
Michel WILLEMANN